PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 20 novembre 2026

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES : LA SEINE-MARITIME PLACÉE EN VIGILANCE ORANGE – PLUIE-INONDATION - Point de situation le 20 novembre à 14h

Météo-France a placé la Seine-Maritime en vigilance orange pluie-inondation jeudi 19 novembre 2026 à partir de 10h00, jusqu'à ce vendredi 20 novembre 13h00. Par ailleurs, le département est également en vigilance jaune vents violents et jaune orages une partie de la journée.

Aucune victime corporelle n'est à déplorer. Les pompiers ont été mobilisés sur 48 interventions dans la nuit du 19 au 20 novembre et la matinée du 20 novembre, essentiellement pour des inondations de caves, de passage d'eau dans les maisons et commerces et de montées des eaux, ainsi que quelques éboulements sur route. Environ 30 engins du SDIS76 ont été mobilisés tout au long de la soirée et de la matinée.

Les interventions de la nuit et de la matinée sont réparties sur deux secteurs :

- 38 interventions dans le secteur de Criel-sur-Mer et Eu, dès minuit ;
- 10 interventions dans le secteur de Fécamp et Étretat, à partir de 5h00 du matin.

Une vingtaine d'interventions est toujours en cours, mobilisant 20 engins du SDIS76.

La commune de Criel-sur-Mer a activé son plan communal de sauvegarde au cours de la soirée et a mis en place un lieu d'accueil pour les habitants sinistrés. Les relevés de hauteur d'eau font état d'une moyenne entre 40 et 80 cm et d'un pic à 1,2 m sur le point le plus bas de la commune.

Les services de la Direction des routes nord-ouest sont également intervenus sur un recouvrement de voies de la départementale 925, à hauteur de Criel-su-Mer.

À l'heure actuelle, l'eau est en cours de retrait. A Criel-sur-Mer et à Eu, les sapeurs-pompiers et les services communaux ont lancé des opérations de reconnaissance afin de recenser les éventuels besoins de la population.

Recommandations et appel à la prudence

Le préfet de la Seine-Maritime appelle chacun à la plus grande prudence et recommande de prendre en compte les consignes suivantes :

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle
Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Limitez vos déplacements,
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent,
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral,
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers,
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,
- Respectez les interdictions de circulation notamment sur les ponts,
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.

Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer,
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés,
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours,
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer,
- Ne pratiquez pas de sport nautique,
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer,
- Soyez prudents, si vous devez sortir,
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..),
- Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
    - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
    - Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
    - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
    - Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Retrouvez toutes les informations sur les réseaux sociaux et sur le site internet du préfet de la Seine-Maritime.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle
Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex